

## CANADA

- Le PIB par habitant est inférieur de 8 % à la moyenne des pays avancés de l'OCDE, soit un écart comparable à celui observé au cours du dernier quart de siècle. Cela étant, l'écart de productivité horaire du travail est nettement plus grand et s'est notablement creusé jusqu'en 2010. La croissance tendancielle moyenne du PIB par habitant depuis la crise a été inférieure à celle de la productivité horaire du travail, ce qui témoigne d'un taux d'activité en repli.
- Les inégalités de revenu se sont creusées, contrairement à ce que l'on a observé en moyenne dans l'OCDE, où elles sont restées stables. Le coefficient de Gini a progressé à un taux annuel moyen de 0.1 point de pourcentage entre 2008 et 2013. Les 20 % les plus pauvres de la société sont distancés en termes de revenu et perdent 0.1 point en variation annuelle sur la même période.
- La vente aux enchères de fréquences supplémentaires de téléphonie mobile en 2015 a amplifié la concurrence dans ces services. L'accès à l'enseignement post-secondaire s'est amélioré grâce au dispositif du prêt canadien aux apprentis, au programme de subventions d'études, destiné aux étudiants issus de familles à revenu faible et moyen, et au relèvement des plafonds de remboursement des dettes d'études. Afin d'améliorer les taux de diplômés parmi les apprentis et leur mobilité, des mesures ont été prises pour faciliter la reconnaissance et l'harmonisation des normes de formation et de certification entre les provinces et territoires. Enfin, les aides à certaines entreprises innovantes ont été renforcées pour faciliter leur développement et que soient créés des réseaux et des pôles de l'innovation.
- La levée de certains obstacles à la concurrence sur les marchés de produits est primordiale pour améliorer la productivité. L'assouplissement des restrictions à l'IDE dans les industries de réseau et des critères d'attribution de licences dans la vente au détail, ainsi qu'une réglementation moins discriminatoire à l'égard des opérateurs étrangers dans les services professionnels et le transport aérien et routier, permettraient de développer la concurrence et d'accélérer l'adoption de technologies nouvelles. La levée des obstacles non tarifaires au commerce intérieur faciliterait les économies d'échelle. Il convient d'harmoniser les normes de formation par l'apprentissage et de certification entre les provinces et territoires afin d'améliorer les taux de réussite et la mobilité interrégionale. Un rééquilibrage de la fiscalité entre les prélèvements à haut coût d'efficacité, comme les impôts sur le revenu des sociétés et sur le revenu des particuliers, et les prélèvements à moindre coût d'efficacité, tels que la taxe sur les produits et services (TPS) et les taxes environnementales, conjugué à une réduction des dépenses fiscales injustifiées, permettrait de mieux redéployer les ressources et par conséquent, d'améliorer la productivité. Enfin, un renforcement de la fiscalité environnementale, dont les taux sont bas, serait également un moyen d'améliorer efficacement et à moindre coût la situation au regard de l'environnement.

### *Priorités d'Objectif croissance 2017*

*Réduire les obstacles à l'entrée des opérateurs nationaux et étrangers et renforcer la concurrence dans les industries de réseau et les secteurs des services.* Les obstacles à la concurrence dans les industries de réseau et les services ont un effet dissuasif sur l'innovation et l'adoption de technologies nouvelles.

**Mesures prises :** Des fréquences supplémentaires de téléphonie mobile ont été mises aux enchères en 2015.

**Recommandations :** Assouplir les restrictions applicables aux actionnaires étrangers dans les télécommunications et l'audiovisuel et, à titre de réciprocité, dans le transport aérien. Faire en sorte que les marchés de l'électricité soient plus intégrés et plus concurrentiels. Privatiser Postes Canada et mettre fin à son monopole légal. Assouplir les règles d'entrée et adopter une réglementation moins discriminatoire à l'égard des opérateurs étrangers dans les services professionnels, le transport aérien et le transport routier. Alléger les obligations imposées en matière d'attribution de licences dans le commerce de détail.

## CANADA

## Indicateurs de croissance et d'inégalités

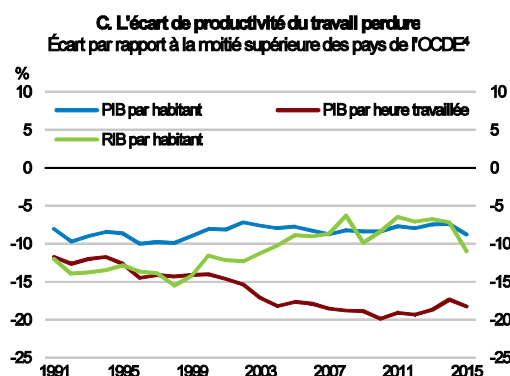
## A. Croissance

Taux annuels moyens de croissance (%)	2003-09	2009-15
PIB par habitant	0.5	1.2
Utilisation de la main-d'œuvre	-0.2	0.1
dont : Taux d'activité	-0.1	-0.2
Taux d'emploi <sup>1</sup>	-0.1	0.3
Coefficient d'emploi <sup>2</sup>	0.0	0.0
Productivité du travail	0.4	1.1
dont : Renforcement de l'intensité capitalistique	0.7	0.1
Productivité totale des facteurs	-0.3	1.0
Taux de dépendance	0.3	0.0

## B. Inégalités

	Niveau	Variation annuelle (en points de pourcentage)
	2013	2008-13
Coefficient de Gini <sup>3</sup>	32.2 (31.7)*	0.1 (0)*
Part du revenu disponible national détenue par les 20 % les plus pauvres de la population	7.2 (7.7)*	-0.1 (0)*

\* Moyenne de l'OCDE

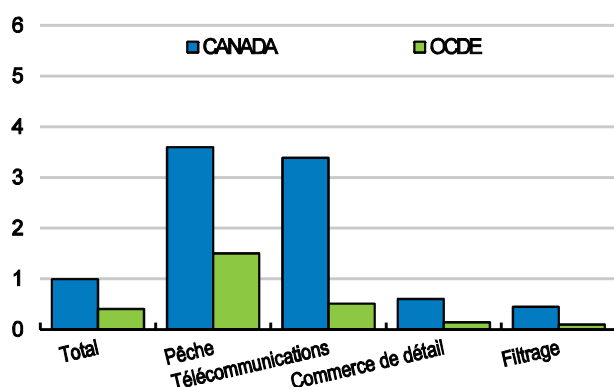
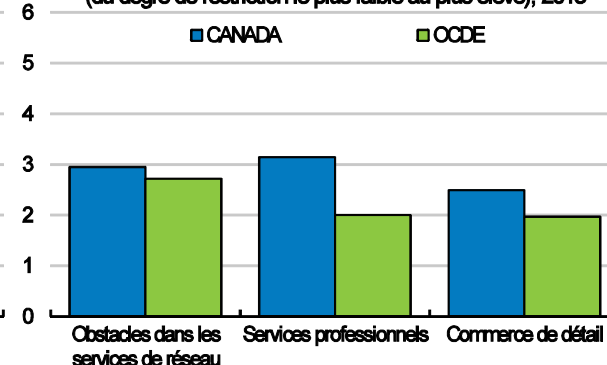


- Le taux d'emploi est défini par rapport à la population économiquement active ; par conséquent, une croissance positive du taux d'emploi correspond à un recul du taux de chômage structurel, et vice versa.
- L'intégration de cette variable d'ajustement dans la décomposition permet de prendre en compte l'impact des travailleurs non-résidents.
- L'indice de Gini indique dans quelle mesure la distribution du revenu disponible entre les ménages s'écarte d'une répartition parfaitement égale. Un indice de Gini égal à zéro représente une égalité parfaite, tandis qu'un indice égal à 100 correspond à une inégalité parfaite.
- Écart en pourcentage par rapport à la moyenne pondérée par la population des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant, sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA) constantes de 2010.

Source: Partie A : OCDE, Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 100 ; Partie B : OCDE, Base de données sur la distribution des revenus ; Partie C : OCDE, Bases de données sur les comptes nationaux et sur la productivité.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933454952>

## Indicateurs de politique

A. Les obstacles à l'IDE sont relativement importants  
Indice variant sur une échelle de 0 à 6  
(du degré de restriction le plus faible au plus élevé), 2015B. Il est possible de réduire encore les obstacles à la concurrence dans les services de réseau  
Indice variant sur une échelle de 0 à 6  
(du degré de restriction le plus faible au plus élevé), 2013

Source: Partie A : OCDE, Base de données de l'indice de restrictivité de la réglementation de l'IDE ; Partie B : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits (RMP).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933454514>

## CANADA

*\*Réduire les obstacles au commerce intérieur\**<sup>1</sup>. Les obstacles non tarifaires entre les provinces et territoires font perdre en efficacité, notamment parce qu'ils réduisent l'échelle de production.

**Recommandations :** Élargir au maximum le nombre de secteurs relevant du nouvel Accord de libre-échange canadien (ALEC), notamment en y incluant le secteur de l'énergie, un accord sur lequel les Premiers Ministres des provinces et territoires sont parvenus, en juillet 2016, à une entente de principe et qui doit remplacer l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). Dans le cadre de ce nouvel accord, interdire les mécanismes de gestion de l'offre dans l'agriculture, qui ont des effets de distorsion notoires. Concilier les réglementations qui divergent encore (éventuellement par des procédures de reconnaissance mutuelle). Mettre en place un conseil pancanadien de coopération réglementaire pour harmoniser la législation, les normes et les réglementations. Accélérer les procédures de règlement des différends et appliquer des sanctions monétaires en cas d'infraction.

*Améliorer l'enseignement post-secondaire et sa réactivité aux besoins en compétences.* Un accès plus facile des catégories défavorisées à l'enseignement post-secondaire et l'acquisition des compétences dont le marché a besoin permettraient de donner un coup de pouce aux revenus et de réduire les inégalités.

**Mesures prises :** L'Accord provincial-territorial sur la mobilité des apprentis, entré en vigueur en septembre 2015, est en cours d'application. Cet accord facilite la reconnaissance de la formation, de l'expérience professionnelle et des résultats d'examen des apprentis lorsqu'ils changent de province ou territoire. Les normes de formation par l'apprentissage ont été harmonisées dans une dizaine de métiers spécialisés relevant du programme du Sceau rouge (« métiers Sceau rouge ») dès janvier 2016. Le prêt canadien aux apprentis a été mis en place en janvier de l'année précédente. Les subventions d'études, destinées aux étudiants issus de familles à revenu faible et moyen ainsi qu'aux étudiants à temps partiel, ainsi que les plafonds de remboursement des dettes d'études, ont été revus à la hausse dans le budget fédéral de 2016. Enfin, l'Enquête sur les postes vacants et les salaires, qui fournit des informations régionales sur les emplois vacants et les salaires, a commencé en janvier 2016.

**Recommandations :** Coopérer avec les autorités des provinces et territoires pour harmoniser les normes de formation et de certification de l'ensemble des filières de l'apprentissage pour faciliter ainsi l'accès des catégories défavorisées à des qualifications de l'enseignement post-secondaire. Publier des données sur la situation des étudiants ayant gradué quelques années auparavant au regard du marché du travail au niveau de chaque établissement d'enseignement supérieur.

*Améliorer le cadre de l'innovation.* Le centrage des mesures en faveur de l'innovation sur la correction des défaillances du marché permettrait de consolider le cadre d'action et partant, les gains de productivité.

**Mesures prises :** Un nouveau dispositif fédéral, visant à aider les entreprises innovantes à fort impact à se développer, a été annoncé dans le budget fédéral de 2016. Les aides aux réseaux et aux pôles de l'innovation vont monter en régime à partir de 2017. Un nouveau Programme d'innovation est en cours d'élaboration. Le crédit d'impôt fédéral au titre des actions détenues dans une société à capital de risque de travailleurs (SCRT) de régime provincial a été réinstauré dans le budget fédéral de 2016, malgré des résultats médiocres.

**Recommandations :** Évaluer les aides à la R-D pour voir si le crédit d'impôt majoré en faveur de la R-D dans les petites entreprises et la forte dépendance vis-à-vis des mesures indirectes sont efficaces, et moduler ces aides en conséquence. Supprimer progressivement les crédits d'impôts de régime fédéral aux SCRT de régime provincial et voir s'il ne faudrait pas recourir davantage à des entités gérées comme des fonds de capital-risque privés indépendants, fonctionnant en partenariat.

<sup>1</sup> Les nouvelles priorités d'action figurant dans l'édition 2017 d'*Objectif croissance* (par rapport à l'édition 2015) sont précédées et suivies d'un astérisque (\*).

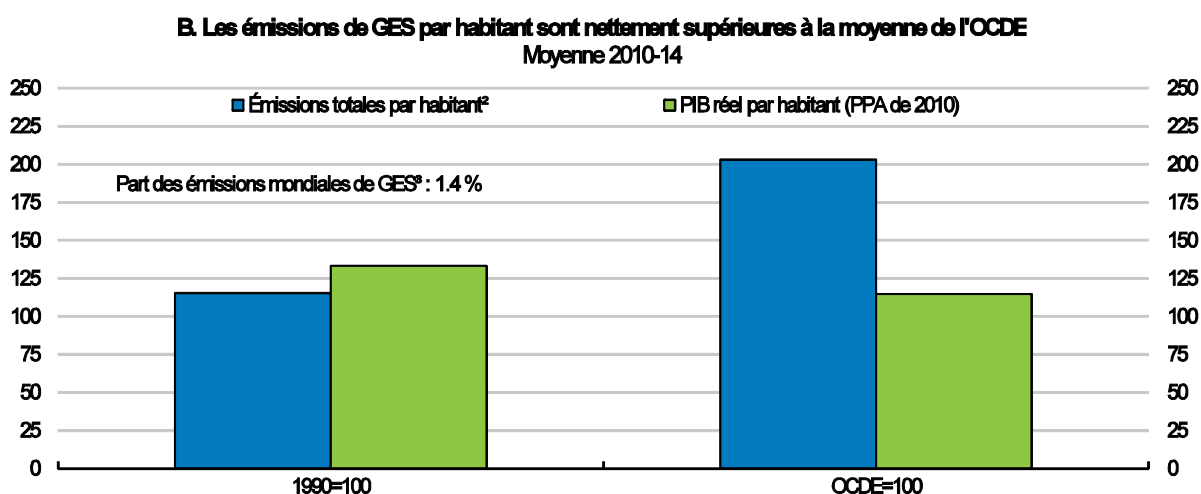
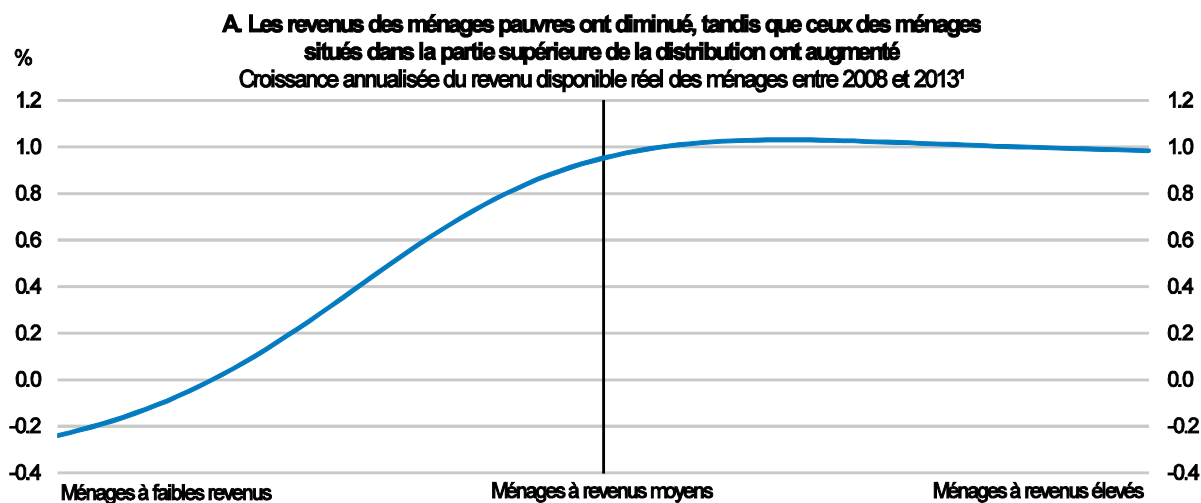
## CANADA

*Réformer la fiscalité.* La dépendance à l'égard de prélèvements à haut coût d'efficacité et le maintien de dépenses fiscales injustifiées faussent l'allocation des ressources et font perdre en productivité.

**Mesures prises :** Le budget fédéral de 2016 a confirmé la baisse prévue d'un demi-point de pourcentage du taux d'impôt préférentiel sur le revenu des petites entreprises, faisant ainsi augmenter le coût d'efficacité des dépenses fiscales. Toutefois, il a été également annoncé dans le budget que les autres baisses de taux programmées étaient différées. Une révision des dépenses fiscales a également été promise dans le budget.


**Recommandations :** Relever les taux des taxes environnementales et la taxe sur la valeur ajoutée, qui sont faibles, et réduire les prélèvements à haut coût d'efficacité, notamment l'impôt sur le revenu des sociétés et l'impôt sur le revenu des particuliers. Procéder à une révision des dépenses fiscales, y compris celles en faveur des petites entreprises, et éliminer les dépenses qui ne sont justifiées ni par des défaillances de marché évidentes ni par un objectif d'équité.

## Autres objectifs de l'action publique



1. Les données correspondent au taux de croissance annuelle moyenne du revenu disponible (c'est-à-dire du revenu après impôts et transferts) dans l'ensemble de la distribution et couvrent la période de 2008 à 2013. Le revenu disponible est calculé pour l'ensemble de la population. Les données sur les revenus sont exprimées à prix constants de 2010 (année de référence de l'OCDE).
2. Émissions totales de gaz à effet de serre (GES), une fois pris en compte l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCF), en équivalents CO<sub>2</sub> (CCNUCC). La moyenne de l'OCDE (hormis la Corée et Israël) est calculée suivant la même définition.
3. La part des émissions mondiales de GES est calculée à partir de données de 2010 de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

Source: Partie A : OCDE, Base de données sur la distribution des revenus ; Partie B : OCDE, Base de données sur les comptes nationaux et Base de données de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) ; et Base de données de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933455870>